

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, DUSSUD Alain, WAX Nicolas, GORRE Alfred, ROUSSEL Bruno, Mmes GACHET Édith, RAMBAUD Florence

EXCUSES : MM OLIVIERI Jérôme, CHAPPEL Michel,

ABSENTS : M. BRUNET Michel.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PERNET Florian.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 10 mai 2019 suscite des remarques.

Le compte rendu est approuvé par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une décision modificative concernant l'achat de petit équipement pour la salle communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ajout de cette décision modificative à l'ordre par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative
2. Répartition des sièges 3CMA
3. Demande d'échange de parcelles
4. Convention structure multi-accueil Albiez-Montrond
5. Parcelles soumises ONF
6. Hameau de la Fesse – intérêt communal
7. Redevances locaux la Cure
8. Motion de soutien à la population retraitée
9. Adhésions Communes Forestières de Savoie, Société d'Économie Alpestre de Savoie
10. Avancement équipements zone de loisirs
11. Travaux en cours – véhicules – engins
12. Questions diverses

1 – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur Florian PERNET explique qu'il convient d'inscrire au budget le montant de l'achat de vaisselle pour la salle communale (montant pris sur ce qui a été inscrit sur les travaux lors du vote du budget).

Libellé	Article	Diminution sur crédits votés	Augmentation sur crédits votés
Investissement			
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2135	324,00 €	
Mobilier	2184		324,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

2 – RÉPARTITION DES SIÈGES 3CMA

M. le Maire explique que la 3CMA a déjà prévu le nouveau nombre de sièges de représentants à la 3CMA pour le prochain mandat, compte-tenu de la création de la commune nouvelle de la Tour en Maurienne.

Communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint-Jean-de-Maurienne	7 794	19
Saint-Julien-Montdenis	1 626	4
La Tour-en-Maurienne	1 079	3
Villargondran	868	2
Fontcouverte-La Toussuire	526	2
Jarrier	500	2
Montricher-Albanne	475	2
Albiez-Montrond	381	1
Saint-Sorlin-d'Arves	336	1
Saint-Pancrace	293	1
Saint-Jean-d'Arves	262	1
Villarembert	244	1
Montvernier	226	1
Albiez-Le-Jeune	146	1
	14 756	41

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle répartition des sièges à la 3CMA par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

3 – DEMANDE D'ÉCHANGE DE PARCELLES

M. le Maire demande à M. Alain DUSSUD d'exposer la demande de M. Thierry QUEZEL-PERON : cette demande concerne l'échange des parcelles ZK 74 et ZK 29 appartenant à M. QUEZEL-PERON contre les parcelles ZL 63, ZL 69, ZL 12 et ZP 166.

La parcelle ZK 74 supporte un chemin communal et la parcelle ZK 29 le brise charge AEP de Combe Frédière.

Les parcelles ZL 63, ZL 69, ZL 12 se trouvent soit pénétrantes soit limitrophes de celles de M. QUEZEL-PERON.

A l'unanimité, les conseillers considèrent cet échange comme étant dans l'intérêt communal :

- le chemin et le brise charge seront sur des parcelles communales
- le tènement foncier de M. QUEZEL-PERON complété des parcelles cédées par la commune permettra ainsi de conforter l'activité agricole de ce secteur.

Pour ce qui concerne la vente de parcelles communales, le conseil se prononcera après qu'une règle générale concernant les ventes de terrain aura été établie.

4 - CONVENTION STRUCTURE MULTI-ACCUEIL ALBIEZ-MONTROND

M. le Maire présente le texte de la convention soumise à la commune d'Albiez-le-Jeune relative à la répartition du financement de l'équipement multi-accueil par les deux communes. Il précise qu'il a soumis ce texte au conseil juridique de la commune, le cabinet SVP qui l'estime peu clair et incomplet. Il ajoute qu'il a proposé à la commune d'Albiez-Montrond une version remaniée dans la formulation mais qu'il n'a pas reçu de réponse officielle, M. le maire d'Albiez-Montrond lui ayant simplement indiqué verbalement l'opposition de son conseil municipal à toute modification de ce texte.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention en l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à la signature par le Maire de la convention à l'unanimité par 8 voix.

5 – PARCELLES SOUMISES ONF

M. le Maire demande à M. DUSSUD d'expliquer le principe des modifications concernant la nouvelle soumission des parcelles forestières à l'ONF.

Il s'agit d'un ajustement des surfaces des parcelles soumises.

Restructuration foncière

Commune de situation	Section	n° Plan	Adresse (lieu-dit)	Contenance totale de la parcelle (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1 (P)	Le Pinet	0,4575	0,1300
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	3	Le Pinet	2,6610	2,6610
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	31	Trelcret	29,3900	29,3900
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	34	La Fesse	0,9400	0,9400
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1569	Le Pinet	5,1850	5,1850
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1570	Le Pinet	0,0530	0,0530
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1571	La Rama	15,2974	15,2974
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1572	La Rama	2,4882	2,4882
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1573	La Rama	0,1178	0,1178
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1574	La Rama	0,3666	0,3666
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1575	La Rama	19,6140	19,6140
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1576	L'Entrée	3,8300	3,8300
ALBIEZ-LE-JEUNE	A	1577	Cret de la Charre	20,6920	20,6920
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	398	La Saussaz	3,2730	3,2730
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	407	Mont Tissot	9,7000	9,7000
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	411 (P)	Derrière Lachat	7,8250	2,1900
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	412 (P)	Derrière Lachat	38,8170	7,2400
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2260	Les Aiguilles	7,9538	7,9538
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2302	Mont Tissot	41,9750	41,9750
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2303	Mont Tissot	1,7150	1,7150
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2304	Mont Tissot	3,6601	3,6601
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2305	Mont Tissot	0,1568	0,1568
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2306	Mont Tissot	0,1011	0,1011
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2307	Mont Tissot	0,1435	0,1435
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2308	Mont Tissot	0,0715	0,0715
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2309	Mont Tissot	1,5234	1,5234
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2310	Mont Tissot	3,4962	3,4962
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2311	Mont Tissot	2,6455	2,6455
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2312	Mont Tissot	18,0627	18,0627
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2313	Mont Tissot	7,1769	7,1769
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2314	Mont Tissot	1,6753	1,6753
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2315	Mont Tissot	10,3151	10,3151
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2316	Mont Tissot	0,1349	0,1349
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2317	Mont Tissot	3,4920	3,4920
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2318	Mont Tissot	3,3830	3,3830
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2319 (P)	Le Grand Bernard	34,7669	11,6900
ALBIEZ-LE-JEUNE	C	2320 (P)	Le Grand Bernard	9,9931	7,9900
ALBIEZ-LE-JEUNE	D	1683	L'Arcossais	13,1050	13,1050
ALBIEZ-LE-JEUNE	D	1687 (P)	L'arpettaz	43,7450	3,7000

ALBIEZ-LE-JEUNE	D	1688	Combe de l'Arpettaz	7,5900	7,5900
ALBIEZ-LE-JEUNE	D	1690	Le Verney	11,9700	11,9700
ALBIEZ-LE-JEUNE	D	1691	Roche Noire	1,6100	1,6100
ALBIEZ-LE-JEUNE	D	1759	Roche Noire	8,4650	8,4650
ALBIEZ-LE-JEUNE	D	1771	Le Coulevrey	14,5840	14,5840
ALBIEZ-LE-JEUNE	D	1783	Roche Noire	15,5750	15,5750
				429,7933	327,1288

Nouvelles applications au Régime Forestier

Commune	Section	Numéro	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)	
ALBIEZ-LE-JEUNE	0D	1669	2,1490	2,1490	
ALBIEZ-LE-JEUNE	0D	1767	2,5779	2,5779	
ALBIEZ-LE-JEUNE	0D	1768	1,5240	1,5240	
ALBIEZ-LE-JEUNE	0D	1769	24,3194	12,4400	
ALBIEZ-LE-JEUNE	0D	1774	7,3470	7,3470	
ALBIEZ-LE-JEUNE	0D	1776	2,2235	2,2235	
ALBIEZ-LE-JEUNE	0D	1777	1,2071	1,2071	
ALBIEZ-LE-JEUNE	0D	1779	1,5474	1,5474	
ALBIEZ-LE-JEUNE	0D	1780	2,7315	2,7315	
ALBIEZ-LE-JEUNE	ZC	92	1,7918	1,7918	
ALBIEZ-LE-JEUNE	ZD	33	0,2165	0,2165	
ALBIEZ-LE-JEUNE	ZD	50	0,2300	0,2300	
ALBIEZ-LE-JEUNE	ZN	10	0,2615	0,2615	
ALBIEZ-LE-JEUNE	ZN	71	0,1722	0,1722	
ALBIEZ-LE-JEUNE	ZC	6	0,4885	0,4885	Bien à jouissance héréditaire
Surface totale				36,9079	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la délibération concernant la restructuration des parcelles soumises par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

6 – HAMEAU DE LA FESSE – INTÉRÊT COMMUNAL

M. le Maire expose qu'il serait regrettable que le hameau de la Fesse, actuellement en indivision, dont certains bâtiments commencent à tomber en ruines, ne finisse par disparaître totalement si aucune décision n'est prise à court ou moyen terme, les héritiers de cette indivision semblant avoir des difficultés à régler la succession.

Il indique que ce hameau présente un intérêt patrimonial indéniable et que son abandon nuirait à l'intérêt touristique ou même économique de la commune et qu'il existe la solution d'un recours à l'EPFL (Établissement Public Foncier Local) pour mettre fin à cette situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare que le hameau de la Fesse présente un intérêt patrimonial, touristique ou économique et se déclare favorable à l'éventualité de solliciter l'EPFL pour son rachat, par 8 voix pour.

7 – REDEVANCES LOCAUX LA CURE

Mme Edith GACHET et M. Florian PERNET ne prennent pas part au débat ni au vote et quittent la salle.

M. le Maire indique qu'il conviendrait d'harmoniser le niveau des redevances d'occupation des locaux de la cure et le la salle de classe rénovée afin que le montant de cette dernière ne devienne pas dissuasif.

Il ajoute qu'il n'est pas opposé à une diminution de ces redevances pour soutenir l'activité économique qui a démarré dans ces locaux.

Le conseil municipal s'accorde pour fixer le montant des loyers des 2 locaux de la Cure à 100 € par mois. Les membres du conseil municipal présents pendant la discussion précisent que cette décision n'est pas rétroactive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer des deux locaux d'activité de la Cure à 100 € par mois à compter du 1er juillet 2019, sans effet rétroactif, par 6 voix pour, 0 voix contre, Mme Édith GACHET et M. Florian PERNET, absents de la salle ne prenant pas part au vote).

Mme Édith GACHET et M. Florian PERNET réintègrent la salle du conseil.

Concernant l'ancienne salle de classe, le conseil municipal souhaite fixer le montant du loyer à 250 € par mois, en précisant que ce local doit être réservé à une activité, compatible avec sa configuration et sa destination. Une action doit être entreprise afin de le mettre sur le marché de la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant du loyer de la salle de classe à 250 € par mois, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Mme Florence RAMBAUD quitte la séance à 22h15.

8 – MOTION DE SOUTIEN À LA POPULATION RETRAITÉE

M. le Maire expose la demande du regroupement de syndicats figurant en annexe.

Proposition de motion :

Motion de soutien à la population retraitée

Nous, élus de la commune d'Albiez-le-Jeune dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,*
- la hausse de 25% du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités,*

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de soutenir cette motion par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

9 – ADHÉSIONS COMMUNES FORESTIÈRES DE SAVOIE, SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE DE SAVOIE

M. DUSSUD présente l'Association des Communes Forestières de Savoie dont l'objet est de défendre les intérêts des communes forestières et les aider dans la gestion de leur patrimoine forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion à l'association des communes forestières de Savoie par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Adhésion à la Société d'Économie Alpestre :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à la Société d'Économie Alpestre de Savoie par 6 voix et 1 abstention (M. Alfred GORRE).

10 – AVANCEMENT ÉQUIPEMENTS ZONE DE LOISIRS

le Maire indique qu'une table de ping-pong a été commandée. Les conseillers devront se rendre sur place pour déterminer son implantation.

Le « tape-cul » sera déposé, son état dégradé pouvant devenir dangereux.

La construction d'un barbecue vertical (pour éviter la production de dioxine due à la combustion des graisses animales) est prévue, mais en attendant sa réalisation, un barbecue métallique disponible au garage communal sera installé.

M. Florian PERNET indique que la location d'une mini pelle est nécessaire pour achever le modelage des bosses du circuit vélo. Il va s'informer du coût et des conditions de location de cet engin et de la possibilité de trouver un conducteur bénévole pour sa conduite.

Il va reprendre l'achèvement du skate park dès le début des vacances scolaires.

Des travaux routiers vont avoir lieu à proximité, l'entreprise chargée de ces travaux a sollicité la commune pour l'entreposage de matériaux à proximité du court de tennis. Ce sera l'occasion de ranger et nettoyer ce secteur.

11 – TRAVAUX EN COURS – VÉHICULES – ENGIN

- Travaux : M. Alain DUSSUD informe le conseil municipal que l'installation des équipements du sentier des légendes qui réalise avec l'aide de l'employé municipal est en cours .

La campagne de fauchage des bords de route débutera après floraison d'un maximum d'espèces locales.

En ce qui concerne le toit du préau, la solution envisagée serait de remplacer les couvre-joints et de repeindre les tôles existantes. Il est prévu, une fois le chéneau remplacé, d'installer un gabion le long du toit du préau afin de le protéger des véhicules venant stationner et du déneigement.

- Véhicules : le pick-up est en bon état. La colonne de direction du Kangoo a été remplacée, la révision et le contrôle technique sont en cours.

- Engins : le tractopelle est en attente de diagnostic depuis bientôt un mois à Hermillon. Cela handicape fortement la commune. De nombreux travaux restent en attente à cause de cela. La décision de le ramener sera prise le 24 juin en attendant de faire appel à un autre réparateur avant l'hiver prochain.

12 – QUESTIONS DIVERSES

- Réunion publique avec les représentants de la société VOLTALIA le mercredi 10 juillet à 18h.

- M. le Maire a recontacté la société Camping-Car Park pour étudier la faisabilité d'une aire de camping-cars sur la commune. Vendredi 28 juin, M. BRIAM représentant cette société viendra sur place pour rencontrer les conseillers municipaux.

- M. le Maire a sollicité Maurienne tourisme pour étudier la faisabilité de numérotter les virages de la route de Villargondran à Albiez-le-Jeune, de nommer le col situé à l'entrée de la commune (lieu-dit de la Confrérie) et de réhabiliter la maison cantonnière. Maurienne Tourisme. va soumettre ce projet au Département via l'association AGATE.

- Tableau d'évolution de la DGF depuis 2012 (50022€ en 2012, 40823€ en 2013) et tableau pour le FPIC :

Dotation		
2012	39 962 €	- 36,11 %
2013	40 823 €	
2014	39 103 €	
2015	35 540 €	
2016	29 265 €	
2017	26 849 €	
2018	26 978 €	
2019	25 531 €	
FPIC		
2017	5 491 €	+ 41,56 %
2018	6 209 €	
2019	7 773 €	

Une réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) aura lieu le 25 juin 2019 avec entre autres pour objets :

- le reversement à la commune de la taxe de séjour désormais perçue par la 3CMA via l'attribution de compensation.
- le reversement, partiel ou total aux communes de la DGF touristique désormais perçue par la 3CMA via l'attribution de compensation.
- Pique-nique intercommunal le dimanche 23 juin à la zone de loisirs.

La nouvelle photocopieuse a été installée par le nouveau prestataire (entreprise locale) le 20 juin. Elle permettra de réaliser une économie d'environ 1 200 € par an. De technologie jet d'encre professionnelle, cette machine ne génère pas de pollution (ozone, particules fines, bruit). Le contrat avec le précédent prestataire est arrivé à échéance et a été dénoncé par la commune.

- Cimetière : devant la difficulté de désherber les allées, du fait de l'interdiction d'utilisation des désherbants habituels, il a été décidé de les laisser s'enherber et de procéder à une tonte régulière afin d'obtenir un cimetière à l'anglo-saxonne.

La séance est levée à 23h15.

Le Secrétaire de séance

M. Florian PERNET



Le Maire,

M. Jean-Michel REYNAUD

